



Maidières, le 28/02/2024

Procès-verbal de séance du 13 FEVRIER 2024

Présents

Gérard BOYÉ, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN CITRO, Jean-Luc MARIN, Sophie ROBERT GRANDJEAN, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Claude VOIRET, Florence WSZEDYBYL,

Absent(s) Excusé(s)

Floriane ANDRE ayant donné pouvoir à Jean Luc MARIN
Philippe VIEILLEFOSSÉ absent excusé
Yusuf CELEBI ayant donné pouvoir à Kevin ROUSSEL
Joelle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER
Laurence VARINOT ayant donné pouvoir à Gérard Boyé
Jean louis MONTEIRO absent excusé
Dimitri OLIVIER absent excusé
Stéphane QUENELLE absent excusé
Denise VORTEMANN absente excusée

Ordre du jour

La séance s'est tenue à la salle du conseil municipal, en mairie.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Michele KITTLER. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

1- Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2023

Résultat du Vote :

Votants : 14

Pour : 14

Compte rendu approuvé à l'unanimité

2- Prime pouvoir d'achat versée aux agents :

Vu le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la FPT,

Considérant que le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents,

Considérant que cette prime peut être versée en une ou plusieurs fois avant le 30 juin 2024,

Vu l'avis de principe du comité social territorial en date du 27 novembre 2023,

La commune a décidé de verser cette prime sur le salaire de février 2024,

Le tableau de répartition est joint à la délibération.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Proposition adoptée à l'unanimité

3- Ouverture de crédit avant vote du budget concernant l'acquisition du terrain rue du bois le prêtre parcelle AA668

L'acquisition de la parcelle a été actée auprès de l'étude notariale LEMOINE THOMAS de Pont à Mousson.

Pour rappel la parcelle est de 240m² et l'acquisition s'élève à 17 000€ pour la parcelle et 1 236.85€ de frais de notaire.

Il convient d'ouvrir une ligne de crédit au chapitre 21 compte 2111 afin d'inscrire la somme de 18 236.85 € au vote du budget primitif 2024.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

4- Prise en charge stage BAFA

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge de la session perfectionnement du BAFA concernant un agent du périscolaire pour un montant de 388.00 €

Résultat du vote :

Votants 14

Pour : 14

5- Acceptation remboursement « chèque déjeuner »

Certains chèques déjeuner de l'exercice 2022 n'ont pas été utilisés par les agents bénéficiaires.

Un remboursement d'un montant de 57.16 € nous est accordé par chèque par le groupe UP DEJEUNER pour non utilisation dans les délais légaux.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

6- Versement franchise sinistre à un tiers

Faisant suite à un sinistre entre la commune et un particulier, la commune doit verser à l'assureur MAIF la franchise non couverte par AXA Assurances notre assureur pour un montant de 568.50 €

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

7- Autorisation vente de la maison 28 rue du général De Gaulle

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le maire à mettre en vente la maison sis 28 rue générale de gaulle en un ou plusieurs lots.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

8- Fongibilité des crédits :

Depuis la mise en place de la nouvelle nomenclature il est demandé au conseil municipal de voter annuellement l'autorisation de pratiquer la fongibilité des crédits

Cela résulte de l'instruction comptable M57 qui permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

9- Subvention TELETHON :

L'organisation par la commune du loto en faveur de l'association TELETHON a permis de récolter la somme de 1 310 € qu'il convient de verser à l'association AFM Téléthon.

Une ouverture de crédit est nécessaire au compte 64748 pour le versement.

Résultats du vote :

Votants : 14

Pour : 14

10- Dissolution SPL Gestion locale

Par délibération du 12 juillet 2018 les membres du conseil administration du CDG54 avaient décidé d'une nouvelle structure juridique, ce qui aux yeux de la loi n'est pas règlementaire comme l'a précisé le courrier reçu par la préfecture de Meurthe et Moselle.

En conséquence il est demandé de bien vouloir acter la dissolution anticipée de la société SPL GESTION LOCALE en donnant pouvoir à Mr MATERGIA pour procéder à cette liquidation.

Résultats du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Informations diverses :

Quelques dates à retenir :

- 26 février 2024 : une visite de l'usine PAPREC (déchetterie DIEULOUARD) est organisée pour les élus.
- 17 mars 2024 : le 1^{er} marché artisanal de printemps aura lieu le 17 mars 2024 de 10h à 18h. les flyers seront distribués pour information.
- 01 avril 2024 : organisation du trail par association sportive Cazenove. Des flyers seront distribués pour information.
- 19 mars 2024 : réunion conseil municipal avec vote du compte administratif et du compte de gestion.
- 09 avril 2024 : réunion du conseil municipal avec vote des budgets primitifs (principal et eau).
- les chiffres du recensement de la population ont été validés et transmis par l' INSEE. La commune compte 1530 habitants.

Fin de séance : 21h40

Le Maire

Gérard Boyé



La secrétaire de séance

Michèle Kittler

